

## Adoptée le 7 septembre 2021

**Coordination :** Service de l'urbanisme, en collaboration avec le Service des communications

**Rédaction :** Hélène Laperrière, urbaniste, Ph.D.

**Éléments cartographiques :** Le Picbois

Photo de la couverture : Centre-ville de Drummondville

## TABLE DES MATIÈRES

1	LE PATRIMOINE CULTUREL EN ÉVOLUTION		
	1.1 Définition	6	
	1.2 Composantes	7	
2	LE CADRE LÉGISLATIF	15	
3	LA VISION	19	
	3.1 La mission		
	3.2 Les principes directeurs	21	
	3.3 Les orientations		
4	LES ENJEUX ET LES DÉFIS	23	
5	LES AXES D'INTERVENTION	27	
6	LES INTERVENTIONS ENVISAGÉES	29	
	6.1 Les interventions envisagées selon l'état d'avancement	30	
	6.2 Les interventions envisagées selon les 14 ensembles territoriaux identitaires	34	
7	COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE	70	
8	REDDITION DE COMPTES ET MÉCANISMES DE SUIVI	71	



## LE PATRIMOINE CULTUREL EN ÉVOLUTION

LE PATRIMOINE ÉVOLUE,
TOUT COMME SON APPRÉCIATION.

## 1.1 DÉFINITION

En accord avec la Loi sur le patrimoine culturel (LPC, 2012) du gouvernement du Québec de laquelle elle découle, le présent énoncé de Politique du patrimoine culturel de Drummondville reconnait que :

« Le patrimoine culturel est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel ». (Loi sur le patrimoine culturel, chapitre 1, article 1, 2° alinéa)

À Drummondville, la reconnaissance du caractère résolument identitaire de ses patrimoines et leur apport au développement de la collectivité ajoute à la définition précédente une authenticité à mettre à contribution. Ainsi, en faisant écho à sa Politique culturelle, la Ville réaffirme, en matière de patrimoine culturel, ce qui suit :

« En ce sens, la planification de l'aménagement tient compte de la dimension culturelle pour assurer le développement d'un milieu de vie qui est en adéquation avec les aspirations des citoyens ». (Ville de Drummondville, Politique culturelle, octobre 2019, 27 pages, p. 26)



## **COMPOSANTES**

Le patrimoine culturel drummondvillois se décline en trois composantes immobilière, mobilière et immatérielle. Chacune comporte, à sa façon, des traces tangibles ou intangibles des éléments ayant contribué à façonner l'identité de la ville.

### LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Il englobe les biens construits ou aménagés par l'humain. Le patrimoine immobilier comprend :

#### • Le bâti (immeubles et sites)

Ce patrimoine regroupe les constructions, anciennes et contemporaines, qui se démarquent, entre autres, par leur architecture ou par la représentativité de leur époque. Cela comprend les immeubles et les ensembles d'immeubles, les monuments et les sites, les aires de protection, les vestiges, les infrastructures et les éléments structurants du domaine public, comprenant notamment l'extérieur et l'intérieur des bâtiments significatifs;

### Les paysages culturels

Les paysages culturels représentent les sites et les ensembles aménagés reconnus par une collectivité pour leurs caractéristiques paysagères remarquables et dont le caractère culturel résulte de l'action conjuguée de facteurs naturels et humains : quartiers, trames de rue, vues et panoramas, rives, percées visuelles, etc.;

### Les sites archéologiques

Ce patrimoine, le plus souvent enfoui ou submergé, comprend les sites archéologiques, qu'ils soient historiques ou préhistoriques. À Drummondville, le patrimoine immobilier se décline en :

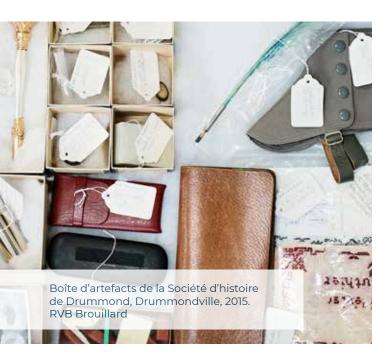
- Secteurs inventoriés tels les secteurs Saint-Charles (30 bâtiments patrimoniaux), Saint-Joachim (27 bâtiments patrimoniaux et un cimetière) et Saint-Nicéphore (22 bâtiments patrimoniaux et deux cimetières);
- Quelque 750 bâtiments inventoriés au centre-ville par la Corporation Rues Principales et mis à jour par Commerce Drummond, dont certains ont une valeur patrimoniale;
- Un comité de valorisation des quartiers découlant de la Planification stratégique 2017-2022 et valorisant les quartiers fondateurs telle la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Saint-Joseph et d'autres à venir;
- Un logiciel d'inventaire, Minesko, et des cartes géoréférencées pour les milieux ruraux de la MRC;
- Un site Web, patrimoinedrummond.ca, hébergeant tous les bâtiments géoréférencés de l'inventaire architectural réalisé au centre-ville de même que dans la MRC;

- Immeubles patrimoniaux cités tels l'ancien hôpital Sainte-Croix, la Banque de Montréal, la centrale hydroélectrique de Drummondville, la centrale hydroélectrique Hemming, le Cinéma Capitol, l'école Saint-Frédéric, l'église anglicane St. George comprenant le presbytère et le cimetière, la gare Via Rail et Canadien National (CN), la maison Joseph-Trefflé-Caya, la maison Joseph-Wilfrid-Faucher, le Pensionnat de Drummondville et l'ancienne chaufferie et la cheminée de la Dominion Silk Dyeing and Printing;
- Immeubles patrimoniaux non encore cités et à documenter tels la cheminée du site de La Poudrière, la Butterfly Hosiery, l'édifice de La Parole, l'hôtel de ville, les anciens bureaux de UV Assurance et d'autres à déterminer;
- Quelque 101 bâtiments patrimoniaux reconnus par le prix Mitchell entre 1995 et 2015;
- Différents programmes d'aide à la restauration et à la revitalisation pour des bâtiments résidentiels, commerciaux ou mixtes depuis le début des années 2000 et dont certains ont une valeur patrimoniale;

- Sites patrimoniaux cités tels la place Saint-Frédéric comprenant la basilique Saint-Frédéric et le presbytère, le Carré Celanese comprenant 12 résidences et un boisé urbain, le secteur de la rue Biron comprenant 16 résidences de style cubique;
- Sites patrimoniaux partiellement ou non encore cités tels le secteur de la Marconi, le noyau institutionnel de Saint-Nicéphore comprenant l'église et l'ancien presbytère, le site d'ensemble que pourraient constituer les rapides, le pont routier et le pont ferroviaire, la centrale et le barrage de Drummondville de même que le parc Woodyatt, le cimetière Saint-Frédéric (connu comme le cimetière catholique de la rue Marchand), le cimetière Saint-Pierre-de-Wickham et le site de la ferme de la famille Lord;
- Ouvrages patrimoniaux non encore cités tel le pont du Curé-Marchand et le pont ferroviaire;

- Ensembles patrimoniaux classés
   monuments historiques tels la maison
   et écurie William-Mitchell aussi nommée
   Mitchell-Marchesseault et le manoir Trent,
   renommé depuis le domaine Trent, centre
   de diffusion du patrimoine Drummondville;
- Maisons ouvrières des rues des Écoles, Lindsay et Brock;
- Lieux de culte évalués tel les églises
   Saint-Frédéric et anglicane St. George;
- Ouvrages de référence traitant du patrimoine drummondvillois, notamment militaires et photographiques;
- Paysages inventoriés ou non et à valoriser en raison de perspectives paysagères singulières tels le Carré Celanese, la promenade riveraine de la rivière Saint-François (Rivia), les rives et îles de la rivière Saint-François dont l'île aux Fesses, la forêt Drummond d'une superficie de 35 km², le boisé Marconi d'une superficie de 60 hectares, reconnu « réserve écologique », le parc Woodyatt (non protégé) et le secteur Saint-Joachim pour son occupation seigneuriale du territoire;

• Sites archéologiques investigués et à protéger tels les sites Abénakis fréquentés le long de la rivière Saint-François, la Fortissimo, le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, La Poudrière, le rond-point du pont du Curé-Marchand et le carrefour giratoire près de la rivière Saint-François et d'autres à investiguer tels le Club de golf où logeait le Grantham Hall, les vestiges de moulins, dont le moulin à scie D'Henry Vassal, le stationnement de la place d'Armes et la rue Lindsay;



- Actions de requalification de sites industriels, commerciaux et institutionnels, en accord avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 2017 et pour lesquels une liste de « terrains à requalifier » a été établie et comprenant, par exemple la Swift, la chaufferie et la cheminée de la Dominion Silk Dyeing and Printing, l'usine de filtration et le tunnel adjacent, La Poudrière, l'ancien presbytère Saint-Joseph, l'ancien hôtel de ville de Ville Saint-Joseph, le Pensionnat de Drummondville, le presbytère de la basilique Saint-Frédéric, le noyau villageois de l'ancienne municipalité de Saint-Joachim-de-Courval et le Village Marcotte (Saint-Philippe);
- Panneaux d'interprétation historique, parcours patrimoniaux et capsules vidéo mettant en valeur l'histoire et le patrimoine;
- Aménagement d'espaces exceptionnels tels le domaine Trent, le parc Woodyatt et l'espace Frederick-George-Heriot.

### LE PATRIMOINE MOBILIER

Il englobe les biens meubles de différentes échelles et de toutes natures qui constituent un corpus soutenant la mémoire collective à transmettre aux générations futures. Le patrimoine mobilier comprend :

- Les œuvres d'art et les œuvres d'art public;
- Les objets commémoratifs, de culte et ethnohistoriques;
- Les biens documentaires, scientifiques et archéologiques;
- Les biens ou les ensembles de biens archéologiques (tout bien témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique).

À Drummondville, le patrimoine mobilier se décline en :

 De nombreux objets patrimoniaux inventoriés par la Société d'histoire de Drummond (SHD), à évaluer et à protéger de concert avec le développement d'outils pour les faire connaître au moyen d'expositions, de publications et autres;

- Mentions dans le répertoire des biens patrimoniaux du ministère de la Culture et des Communications du Québec tels l'ancien Pensionnat de Drummondville, la centrale hydroélectrique de Drummondville, la centrale hydroélectrique Hemming, la gare Via Rail et Canadien National, le site patrimonial de la place Saint-Frédéric, la chapelle conventuelle des Sœurs de la Présentation de Marie et la plaque à la mémoire de Frederick George Heriot, fondateur de Drummondville:
- Un inventaire informatisé réalisé par le Service des arts, de la culture et de la bibliothèque en ce qui a trait à l'ensemble des acquisitions de la Ville (œuvres d'art composées de tableaux), des œuvres d'art public du 1 % et des autres œuvres d'art de la Ville (œuvres commémoratives, dons, intégration des arts à l'environnement à l'initiative de la Ville). Ces œuvres seraient à évaluer et à protéger;
- Des structures photographiques au parc Woodyatt, constituées d'installations accueillant des reproductions d'œuvres et des supports de diffusion;

- L'intégration des arts à l'espace public, notamment dans le cadre du chantier de la promenade Rivia en cours;
- L'adoption d'une Politique d'acquisition d'œuvres d'art au moyen de la mise sur pied d'un comité d'acquisition dont la mission est de promouvoir la relève artistique et de mieux diffuser la collection municipale;
- La réalisation de panneaux descriptifs installés dans des lieux publics, qui visent la présentation d'artistes et de leurs oeuvres;



- Des biens documentaires conservés et inventoriés par la SHD, à évaluer et à protéger, dont 318 mètres linéaires de documents textuels, 406 931 photographies, 19 041 cartes et plans, 1 417 heures de vidéos et 558 heures d'enregistrements sonores, ce qui donne lieu à des expositions et publications notamment en patrimoine documentaire et bâti;
- Des biens documentaires détenus par des citoyens et des organisations, à connaître et à conserver;
- Des archives historiques, à inventorier,
   à évaluer et à protéger par la Division du greffe;
- Un bulletin municipal constituant un outil de diffusion partagé et archivé;
- Des biens archéologiques inventoriés par la SHD, à jour, à évaluer et à protéger, dont divers artéfacts provenant de La Poudrière et qui pourraient donner lieu à des expositions et à des publications, notamment en patrimoine documentaire et bâti.

## LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Il englobe un ensemble de connaissances et de savoir-faire transmis par l'apprentissage, par le témoignage ou par la tradition et continuellement actualisés, qui contribuent au sentiment d'identité et de continuité d'un groupe ou d'une communauté. Le patrimoine immatériel comprend :

- · Les connaissances;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat et aux métiers traditionnels;
- Les traditions et le folklore;
- Les événements festifs et les arts du spectacle;
- La toponymie.

À Drummondville, le patrimoine immatériel se décline en :

- Inventaires tels celui de la famille McDougall et en fonds d'archives de la SHD et de la Société de généalogie de Drummondville;
- Répertoire des artisans réalisé par la MRC de Drummond et disponible en ligne;

- Une documentation variée détenue par le Village québécois d'antan envers qui un partenariat porteur est en gestation;
- Une connaissance des traditions et du folklore grâce à diverses initiatives tel un ouvrage (Micheline Martin, Le divertissement et l'épanouissement du folklore à Drummondville de 1930 à 1984, 1984, 104 pages) ou encore le costumier de Mackinaw et les chorégraphies traditionnelles;
- Une prise en charge de la toponymie (dont la dénomination des rues), au moyen de recommandations au conseil municipal grâce à la Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique, créée en 2016 et où est représenté le Service de l'urbanisme;
- Évaluations diverses à poursuivre;
- Protection légale et réglementaire, à convenir au Service de l'urbanisme;
- Planification, gestion et administration, à convenir au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque;

- Partenariats à développer ou à intensifier avec des interlocuteurs clés tels la SHD, les services d'archives privées agréés situés à proximité, la Société de généalogie de Drummondville, le Musée de la photographie Desjardins, le Village québécois d'antan et Mackinaw, de manière à préserver, par exemple, les archives d'organismes tel le Mondial des cultures ayant cessé ses activités;
- L'Ordre de Drummondville dont la mission consiste en la reconnaissance civique de Drummondvillois d'exception;
- Réalisations remarquables ayant permis de faire connaître au grand public l'histoire, la vie sociale, les lieux mythiques, les espaces verts, les personnages, les événements et tout autre temps fort de Drummondville, dont le Parcours Souvenance, des vidéos thématiques, un guide urbain au centre-ville, l'espace Frederick-George-Heriot de même que l'animation du manoir Trent.





La Loi sur le patrimoine culturel (LPC, 2012), la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, chapitre A-19.1, 1979) et un avant-projet de loi mis en veilleuse concernant l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme (LADTU, 2011) sont des outils de nature complémentaire, agissant en quelque sorte en tandem.

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC, 2012) a été modifiée par la Loi 69 intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives et sanctionnée le 1er avril 2021. La Loi encadre, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique du patrimoine culturel que voudra bien réaliser une municipalité. Par cette loi, le ministère de la Culture et des Communications, chargé de la gestion du patrimoine culturel dans son ensemble, élargit la portée de la Loi à deux niveaux.

En premier lieu, la notion de patrimoine est actualisée en y adjoignant dorénavant les paysages culturels patrimoniaux, de même que le patrimoine immatériel, les personnages, les événements et les lieux historiques significatifs. En second lieu, il s'allie les municipalités du Québec en leur conférant des pouvoirs similaires à ceux dont dispose le ministre de la Culture et des Communications, notamment par l'attribution de statuts. À cela s'ajoutent également divers pouvoirs conférés aux communautés autochtones en matière d'éléments patrimoniaux identitaires. Par la Loi 69, la LPC confère davantage de pouvoirs aux palier municipal. Quoique les pouvoirs ainsi conférés aux municipalités, aux communautés autochtones et éventuellement aux MRC ne soient pas nécessairement accompagnés des moyens nécessaires pour agir adéquatement, il s'agit tout de même d'une avancée par rapport à la Loi sur les biens culturels de 1972 qu'elle est venue remplacer.

Ainsi, le patrimoine culturel devient pour ainsi dire l'affaire de tous. Ainsi outillées, les municipalités du Québec et les communautés autochtones peuvent intervenir, à la mesure des moyens dont elles disposent, et ce, à trois niveaux : la Connaissance, la Reconnaissance, la protection et la conservation, de même que la Sensibilisation et la mise en valeur.

Idéalement, pour être un succès, une politique du patrimoine culturel doit s'ancrer dans le territoire puisque ce dernier constitue le substrat sur lequel toute intervention se concrétisera et lui donnera un sens bien réel. Ainsi, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, bien que datant de 1979, contribue par les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanisme municipaux à identifier les parties du territoire présentant un intérêt particulier de nature historique, culturelle ou esthétique.

Sans attendre la refonte de la LAU¹, nombreuses ont été les municipalités et les MRC à s'investir non seulement dans l'identification du patrimoine culturel tel que le prescrit la LAU, mais encore dans la promotion et l'adoption de mesures de conservation et de mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial identifiés au schéma d'aménagement comme le suggérait l'avant-projet de loi mis en veilleuse (LADTU, 2011). Malgré les faibles moyens dont disposent en général les municipalités, les MRC et les communautés autochtones, il s'agit ici d'une avancée que l'État québécois ne peut d'ores et déjà que reconnaître².

<sup>1</sup> Une intention de refonte a été faite en 2011 par le projet de loi no. 47 intitulé *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*. Dans ce projet de loi était indiqué la nécessité d'adopter des mesures de conservation et de mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial identifiés au schéma.

<sup>2</sup> À l'automne 2020, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi no. 69 intitulé Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives visant à actualiser la LPC notamment en ce sens.





LA VILLE DE DRUMMONDVILLE CONVIENT, PAR
DES ACTIONS CROISÉES, QUE LE PATRIMOINE
CULTUREL SE DÉPLOIE DANS TOUTES
LES SPHÈRES DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE.

Ce faisant, cette vision contributive, qu'elle applique déjà, vaut tout de même d'être renforcée et officialisée afin de s'assurer d'une concordance entre les intentions véhiculées et les interventions réalisées. De la même façon, cette démarche assure d'une cohérence en regard des différents patrimoines, notamment par l'identification des forces et des faiblesses des interventions accomplies au fil des ans. Ainsi convient-elle, par exemple, d'accélérer la connaissance de certains secteurs de patrimoine, tel l'immatériel, et de mieux intégrer le paysage et l'archéologie lors d'interventions de nature immobilière initiées par elle ou par des tiers. Elle encourage également les citoyens et les organisations à mieux connaître et conserver le patrimoine documentaire privé, notamment par des actions de sensibilisation.

# Site de l'ancien poste de transmission de la Canadian - Marconi

## 3.1 LA MISSION

La Ville de Drummondville se donne comme mission de toujours connaître davantage et de faire connaître le patrimoine culturel présent sur son territoire en l'intégrant le plus possible à ses activités courantes afin de le protéger et de le mettre en valeur, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. Ce peut être lors de projets de développement qu'elle initiera ou lors de règles de développement qu'elle édictera en complément de celles existantes. Ce peut être également en accompagnement de projets privés lorsque le caractère patrimonial de ces derniers le justifie.



## LES PRINCIPES DIRECTEURS

La Ville assortit sa mission en patrimoine culturel de **trois principes directeurs** sur lesquels reposent trois orientations.

Le patrimoine culturel, en s'appuyant sur une histoire collective aux empreintes diversifiées, est un élément significatif dans le développement durable de la collectivité. 2

Le **citoyen** est au cœur de la mise en valeur du patrimoine culturel et son **implication** en est le facteur clé.

3

Le plein potentiel du patrimoine culturel ne peut être atteint qu'au moyen de **partenariats novateurs**.

## LES ORIENTATIONS

Les principes directeurs énoncés précédemment se traduisent en trois orientations :



Intégrer le plus de secteurs patrimoniaux possible lors d'opérations de développement impliquant la Ville ou lorsque des exigences de développement sont édictées.



Susciter **l'implication citoyenne** dans la définition constante de l'unicité drummondvilloise.



**Soutenir les organismes** œuvrant en patrimoine culturel et rechercher, en collégialité, de nouveaux partenariats.





### **ENJEU:**

METTRE À NIVEAU
LES CONNAISSANCES
DES DIFFÉRENTS PATRIMOINES.

Considérant les écarts, en ce qui concerne la connaissance, entre les différents patrimoines de même qu'entre les différents secteurs au sein d'un même type de patrimoine, il convient de déployer les efforts nécessaires pour disposer, à terme, d'une connaissance à peu près équivalente d'un patrimoine à l'autre.

#### **DÉFIS À RELEVER:**

- Identifier et mettre en place les ressources professionnelles municipales, externes ou en partenariat destinées à devenir les références pour chacun des secteurs de patrimoine recensés, et ce, afin de disposer, à terme, d'un bilan exhaustif des connaissances.
- Identifier les moyens requis pour compléter les éléments de connaissance, aussi bien en matière de secteurs de patrimoine qu'en matière de territoires significatifs.
- Disposer d'une couverture territoriale minimale pour tous les secteurs de patrimoine recensés de manière à singulariser les territoires significatifs.
- Statuer sur l'intérêt d'amorcer une réflexion et une stratégie d'intervention pour les secteurs de patrimoine sous-documentés ou absents en termes d'inventaire (traditions/folklore) ou encore d'évaluation patrimoniale (objets patrimoniaux, œuvres d'art et d'art public, biens archéologiques).



### **ENJEU:**

# POURSUIVRE LES ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES EN LES FAISANT CONNAÎTRE.

Considérant l'existence d'outils de protection légale et réglementaire de même que celle d'outils de planification et de gestion et leur utilisation lors de réalisations, il convient, dans un premier temps, de bâtir sur ces acquis en les faisant connaître. Dans un second temps, il conviendrait d'assurer l'adéquation des moyens (protection légale et règlementaire, planification, gestion et administration) et des besoins et des lacunes identifiés dans l'un et l'autre patrimoine.

### **DÉFIS À RELEVER:**

- S'assurer que la protection légale et réglementaire est adéquate (plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et citations) et que les outils de planification, de gestion et d'administration sont suffisants et pertinents pour continuer de procéder à des réalisations significatives.
- S'assurer d'intégrer des éléments de l'un ou l'autre des patrimoines recensés dans les projets de développement publics et privés d'envergure.

## Sensibilisation et mise en valeur

### **ENJEU:**

**FAIRE CONNAÎTRE** 

LES INTERVENTIONS EN

PATRIMOINE AU GRAND PUBLIC

**AFIN DE CONSOLIDER** 

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

## CITOYENNE.

Considérant les interventions déjà réalisées et celles envisagées, il importe de continuer à susciter un intérêt actuel et constant envers les patrimoines perçus et à percevoir, et ce, comme révélateur du dynamisme de l'histoire collective drummondvilloise.

## **DÉFIS À RELEVER:**

- Maintenir à jour l'outillage municipal requis de manière à faire état de réalisations au bénéfice du grand public, des citoyens et des visiteurs.
- Développer des partenariats constructifs pour accélérer le volet Réalisations.

## LES AXES D'INTERVENTION



LA VILLE ENTEND INTERVENIR SELON TROIS AXES

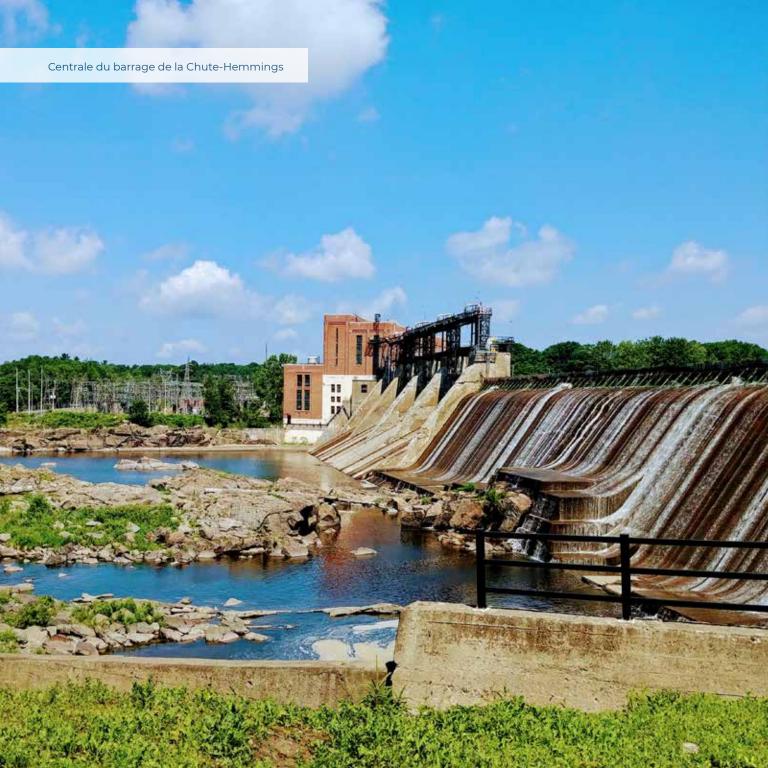
QUI DÉTERMINERONT LES INTERVENTIONS ENVISAGÉES,

CES DERNIÈRES ÉTANT ASSIMILABLES À DES ENGAGEMENTS.

Viser un bilan
exhaustif
de la connaissance
des différents secteurs
de patrimoine.

Poursuivre les interventions amorcées ou en voie de l'être. Convenir des
interventions
à envisager, avec les
partenaires privilégiés,
là où la réflexion est
peu ou pas encore
amorcée.

L'usine Jenckes Canadian Company Limited (Swift) (1920-1929)



## LES INTERVENTIONS ENVISAGÉES

Le portrait esquissé dans l'état de la situation antérieurement réalisé, par le tableau intitulé « La synthèse des constats sur le patrimoine culturel drummondvillois », montre des patrimoines plus ou moins développés selon les secteurs. Tout en tentant de rééquilibrer certaines disparités observées, des interventions sont tout de même ciblées, tant en patrimoine immobilier qu'en mobilier ou qu'en immatériel.

Ainsi, à partir de ce tableau antérieur des constats, des interventions parfois majeures et d'autres, mineures, sont ici identifiées. Leur priorisation ne s'effectuera toutefois qu'au moment de la réalisation du plan d'action consistant à opérationnaliser la Politique selon un horizon à convenir.

Les éléments du tableau des constats sont ici repris dans un nouveau tableau qui en est, en quelque sorte, la continuité. Intitulé « Interventions envisagées selon l'état d'avancement », il apporte un nouvel éclairage sur ce qui a été terminé, sur ce qui est à poursuivre ou encore ce qui est à convenir selon l'état d'avancement à ce jour.

6.1

## LES INTERVENTIONS ENVISAGÉES SELON L'ÉTAT D'AVANCEMENT

De façon générale et depuis longtemps, la Ville de Drummondville consent un effort soutenu en matière de préservation et de mise en valeur de son patrimoine. De plus, elle collabore avec la MRC de Drummond au développement d'outils de connaissance et de sensibilisation aux divers patrimoines existants dans la région. D'autres partenaires privilégiés contribuent également aux efforts consentis et à consentir. Tous sont identifiés au tableau inséré dans la présente section.



### **CONNAISSANCE**

L'inventaire et l'évaluation patrimoniale sont les deux composantes essentielles d'une connaissance adéquate du patrimoine culturel. À ce jour, un effort soutenu a été consenti au titre des inventaires des différents secteurs patrimoniaux immobilier, mobilier et immatériel.

## RECONNAISSANCE, PROTECTION ET CONSERVATION

La protection légale et règlementaire, la planification, la gestion, l'administration de même que les réalisations sont les trois composantes caractérisant les efforts consentis dans cette catégorie.

Seul le patrimoine bâti bénéficie pour l'heure d'une protection règlementaire en plus d'être intégré à la gestion courante des activités et du développement, et de compter sur quelques réalisations tel la RUI Saint-Joseph.

## SENSIBILISATION ET MISE EN VALEUR

L'outillage municipal et les partenaires de même que les réalisations sont les deux composantes de cette catégorie.

Sans surprise, c'est encore ici le patrimoine bâti qui a fait l'objet d'une sensibilisation somme toute importante et, ce faisant, qui a été le plus mis en valeur par diverses réalisations.

La municipalité a tout de même misé sur la sensibilisation et la mise en valeur de pratiquement tous les autres secteurs patrimoniaux au moyen d'interventions variées et appréciées du grand public. Cela, le plus souvent sans une connaissance complète qu'apportent les inventaires et, surtout, les évaluations patrimoniales en découlant. Cet hiatus dans le continuum connaissance – protection – mise en valeur reflète bien l'engouement que suscitent ici les patrimoines recensés qu'il importe de faire connaître au plus grand nombre.

Le tableau suivant présente le portrait général des interventions envisagées pour chaque secteur de patrimoine, selon les trois catégories d'interventions présentées précédemment. Ce tableau doit être compris d'une part comme le prolongement des axes d'intervention identifiés au préalable et, d'autre part, comme le préambule du plan d'action à convenir ultérieurement.

Les mentions « terminé », « à poursuivre » et « à convenir » signifient respectivement que la base est acquise tout en devant être mise à jour régulièrement, que les interventions sont amorcées et se poursuivent et, enfin, qu'une réflexion doit être menée pour convenir de ce qui devrait être fait et selon quelle priorité.

**Partenaire :** acteurs privilégiés, de concert avec la Ville, dans les choix à venir quant aux interventions envisagées selon l'état d'avancement

TERMINÉ

À POURSUIVRE



À CONVENIR

#### **ACRONYMES**

**SDED** Société de développement économique de Drummondville

SHD Société d'histoire de Drummond

SGD Société de généalogie de Drummondville VQA Village québécois d'antan

## INTERVENTIONS ENVISAGÉES SELON

			IMMOBILIER
CATÉGORIES D'INTERVENTION		Bâti	Paysage
CONNAISSANCE	Inventaires	Terminé/ À convenir	
CONNAI	Évaluations patrimoniales	Terminé/ À convenir	Ville et MRC
E Z Z	Protection légale et règlementaire		
ONNAISSAI ROTECTION	Planification, gestion et administration		Ville et MRC
REC	Réalisations		Ville et MRC
ILISATION MISE ALEUR	Outillage municipal et partenaires	Ville, MRC et SDÉD	Ville et MRC
SENSIBLE	Réalisations		

## L'ÉTAT D'AVANCEMENT

#### **SECTEURS DE PATRIMOINE IMMATÉRIEL MOBILIER** Sites **Objets** Œuvres d'art Biens docu-**Biens** Traditions/ Savoir-faire **Toponymie Connaissances** folklore patrimoniaux et d'art public mentaires archéologiques archéologiques Terminé (MRC/ À poursuivre (VQA) Ville et MRC Ville Ville, SHD Ville, SHD Mackinaw, et services et services photographie, Mondial Ville et MRC Ville et SHD Ville et MRC MRC et VQA Mondial d'archives d'archives des cultures des cultures, privées agréés privées agréés et VQA MRC et VQA Mondial Ville, Mondial SHD Ville SHD Ville des cultures des cultures et VQA et VQA

## LES INTERVENTIONS ENVISAGÉES SELON LES 14 ENSEMBLES TERRITORIAUX IDENTITAIRES

La cartographie traduit, au plan spatial, les interventions thématiques envisagées selon l'un et l'autre des ensembles esquissés à partir de noyaux villageois anciens ou encore de milieux de vie plus récents, ces derniers étant le plus souvent greffés sur ou en continuité d'une trame urbaine historiquement significative.

Pour faciliter le repérage des ensembles esquissés, deux séries de représentations graphiques agrémentent le présent projet d'énoncé de Politique du patrimoine culturel :

- Une illustration générale identifiant tous les ensembles;
- Une série d'illustrations détaillant chacun des 14 ensembles en distinguant ceux correspondant au « centre » de ceux situés « autour » et comprenant la nature des interventions principalement envisagées pour chacun.

Il importe de préciser à ce moment-ci que chaque ensemble est qualifié dans sa singularité dominante plutôt que de manière détaillée (par exemple, des éléments isolés, bâtiments ou autres), ce qui permet en quelque sorte de les comparer les uns aux autres et d'en comprendre les liens tout en donnant une idée assez juste des interventions envisagées au moment de réaliser le plan d'action, au-delà de la Politique approuvée.

## AU CENTRE ET AUTOUR

La connaissance du patrimoine ou plutôt des patrimoines drummondvillois en révèle non seulement les composantes, mais aussi leur configuration spatiale. Si la géographie influence l'histoire, les traces laissées par le patrimoine permettent de comprendre comment la vie quotidienne s'est configurée puis a évolué.

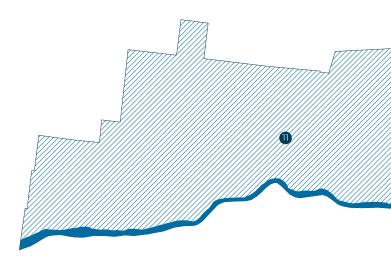
La Politique du patrimoine culturel contient une mise en plan générale des patrimoines recensés. Quiconque s'y intéresse est ainsi à même d'en apprécier aussi bien la profondeur que l'étendue.

On trouve au « centre » de remarquables bâtiments (la maison Mitchell-Marchesseault, la résidence-ferme Lord-Millar, etc.) rappelant les domaines des fondateurs de même que d'anciennes résidences secondaires ayant appartenues à de grandes familles (la maison Cook, disparue) ou encore requalifiées en espaces récréotouristiques (le Village québécois d'antan et le domaine Trent). À ces propriétés remarquables s'ajoutent aussi celles des communautés religieuses, aujourd'hui transformées en espaces institutionnels (l'ensemble conventuel des pères et frères Montfortains où se trouve aujourd'hui le campus de l'UQTR, le Collège Saint-Bernard des frères de la Charité et l'hôpital Sainte-Croix).

Le « centre » se singularise également au plan paysager, notamment riverain, par un ensemble d'infrastructures l'ayant marqué tôt dans l'histoire (le pont ferroviaire, le pont du Curé-Marchand et la centrale hydroélectrique). La rivière et ses îles et rapides, les espaces verts et les promenades (la promenade Rivia) contribuent, par un ensemble de vues significatives, à enrichir ce secteur central.

Enfin, c'est au « centre » qu'ont été investigués ou que seront investigués des sites archéologiques d'importance (les sites Abénakis le long de la rivière Saint-François, La Poudrière, la Fortissimo, des moulins tel le moulin à scie d'Henri Vassal, le rond-point du pont du Curé-Marchand et d'autres).

« Autour » des quartiers centraux se trouvent des quartiers périphériques et périurbains. Les quartiers périphériques sont pour la plupart d'anciennes municipalités aujourd'hui fusionnées à Drummondville. Les quartiers périurbains, à l'exception du noyau villageois de Saint-Joachim-de-Courval, sont majoritairement le fait d'extensions successives des tissus urbains avoisinants.



#### CENTRE

- Centre-ville
- 2 Sainte-Thérèse
- 3 Saint-Simon
- 4 Poudrière-Marconi
- **5** Celanese
- 6 Saint-Jean-Baptiste
- **7** Saint-Joseph
- 8 Saint-Pierre

#### **AUTOUR**

- Drummondville-Ouest
- 10 Grantham
- Saint-Joachimde-Courval
- 12 Saint-Charlesde-Drummond
- 13 Drummondville-Sud
- 14 Saint-Nicéphore

# LES 14 ENSEMBLES PATRIMONIAUX





POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL | Ville de Drummondville



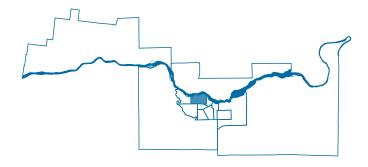
Les quartiers centraux que sont le centre-ville, Sainte-Thérèse, Celanese, Saint-Simon, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et Poudrière-Marconi constituent le cœur de la ville où des noyaux identitaires forts (la place Saint-Frédéric), des ensembles cohérents (logements ouvriers rue des Écoles), des traces industrielles (vestiges de La Poudrière ou encore l'ancienne chaufferie de la Dominion Silk Dyeing and Printing) et des paysages significatifs (berges de la rivière Saint-François) se côtoient et s'entremêlent dans une logique d'ensemble faisant dialoguer histoire et géographie.

# **CENTRE-VILLE**

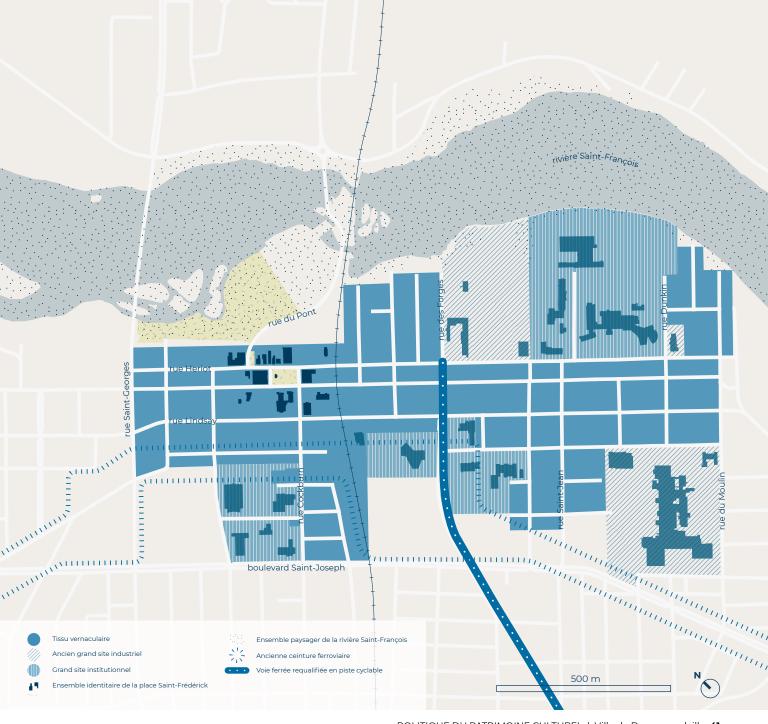
L'ensemble centre-ville se caractérise par une trame urbaine serrée, composée d'ensembles bâtis à forte valeur identitaire articulés autour de squares ou de places. Sa valeur patrimoniale tient pour beaucoup dans une cohérence d'ensemble valorisant le grand patrimoine (basilique, églises, presbytères, cimetières, banques et résidences cossues tel la maison Caya) tout autant que le patrimoine vernaculaire (les logements ouvriers de la rue des Écoles).

Tandis que le bas de la ville présente une continuité bâtie caractérisée entre autres par des rez-de-chaussée commerciaux, le haut de la ville constitue un tissu urbain ancien où se mêlaient industries et quartiers ouvriers. Bien que plusieurs grands sites industriels soient aujourd'hui disparus ou largement amputés (la Fortissimo et la Swift-Cotton), quelques sites de plus petite envergure existent toujours (angle des rues Dunkin et Heriot).

L'ancienne ceinture ferroviaire et la gare de triage avec, à proximité, l'entreprise Larocque et Fils qui fut longtemps spécialisée dans l'importation et la distribution de fruits et légumes, rappelle l'importance du transport par train.



- Enrichir la description du centre-ville dans les différents outils d'appel touristiques afin de mettre davantage en évidence le passé industriel et ses traces, la trame urbaine à forte valeur identitaire, les quartiers ouvriers, les noyaux villageois et les ensembles paroissiaux significatifs.
- Connaître et protéger l'archéologie du centre-ville.
- Valoriser le paysage à forte valeur identitaire formé par les rapides, le pont routier et le pont ferroviaire, la centrale et le barrage de Drummondville de même que le parc Woodyatt.



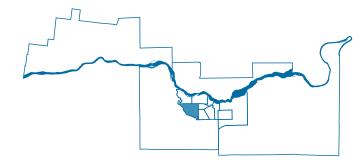
POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL | Ville de Drummondville 41

## **SAINT-PIERRE**

Tout comme les ensembles Sainte-Thérèse, Saint-Simon, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste, celui de Saint-Pierre est constitué d'un noyau villageois structuré à partir d'une paroisse ancienne où l'église et le presbytère cohabitent côte à côte en donnant sur un parc et en disposant d'une école à proximité. La rivière Saint-Germain, délimitant l'ensemble, présente un réel intérêt paysager. La rue Saint-Pierre rappelle l'assise de l'axe Montréal-Québec, mais dont peu de traces subsistent.

C'est à Saint-Pierre que fut implanté au cours des années 1960 le premier parc industriel municipal. Un monument commémoratif du 150<sup>e</sup> anniversaire de Drummondville est installé dans le parc Bernard-Pinard.

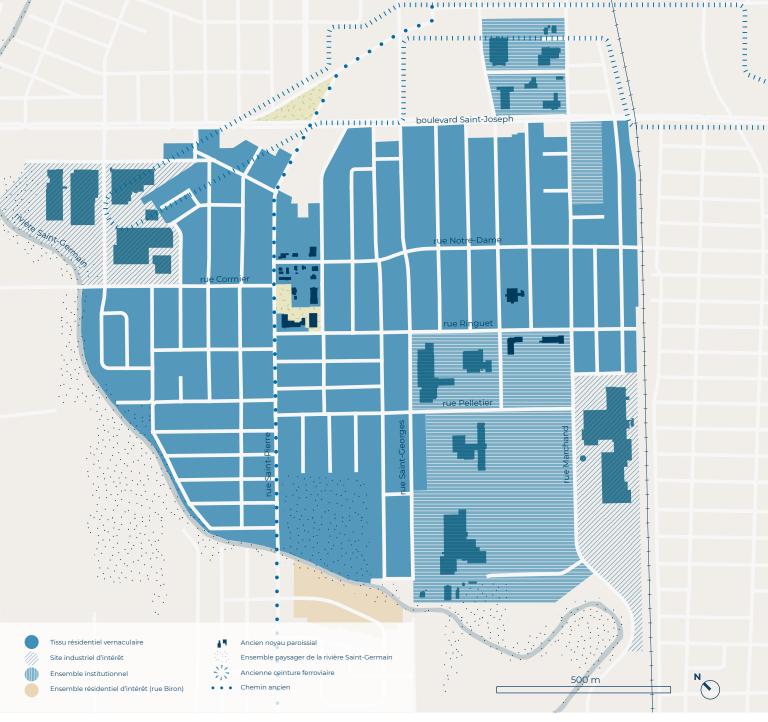
Une portion de Saint-Pierre est emblématique d'un urbanisme « fonctionnaliste » caractérisé par un vaste ensemble institutionnel comportant un centre culturel, des écoles professionnelle et secondaire et un cégep, témoignant ainsi d'un temps fort de l'implication de l'état québécois dans



l'éducation et la culture. L'ancien noyau Pie-X comportant l'église Saint-Pie-X et qui jouxte les ensembles Saint-Pierre et Saint-Joseph est aujourd'hui assimilé à ce complexe institutionnel.

L'usine Sylvania révèle une forme architecturale assez typique à l'époque, mais abandonnée par la suite. Son château d'eau y est emblématique.

- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs tels que l'église et le presbytère.
- Documenter le patrimoine paysager de la rivière Saint-Germain.
- Rappeler l'axe Montréal-Québec que constituait la rue Saint-Pierre.
- Souligner le caractère emblématique d'un urbanisme « fonctionnaliste » ayant façonné le paysage urbain de Saint-Pierre.



POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL | Ville de Drummondville 43

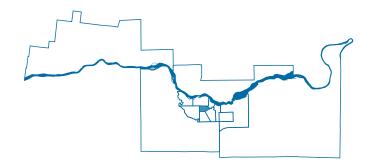
#### **SAINT-JOSEPH**

Tout comme les ensembles Sainte-Thérèse et Saint-Simon, celui de Saint-Joseph est constitué d'un noyau villageois structuré à partir d'une paroisse ancienne où l'église et le presbytère cohabitent côte à côte, en donnant sur un parc devant l'église et en disposant d'une école à proximité.

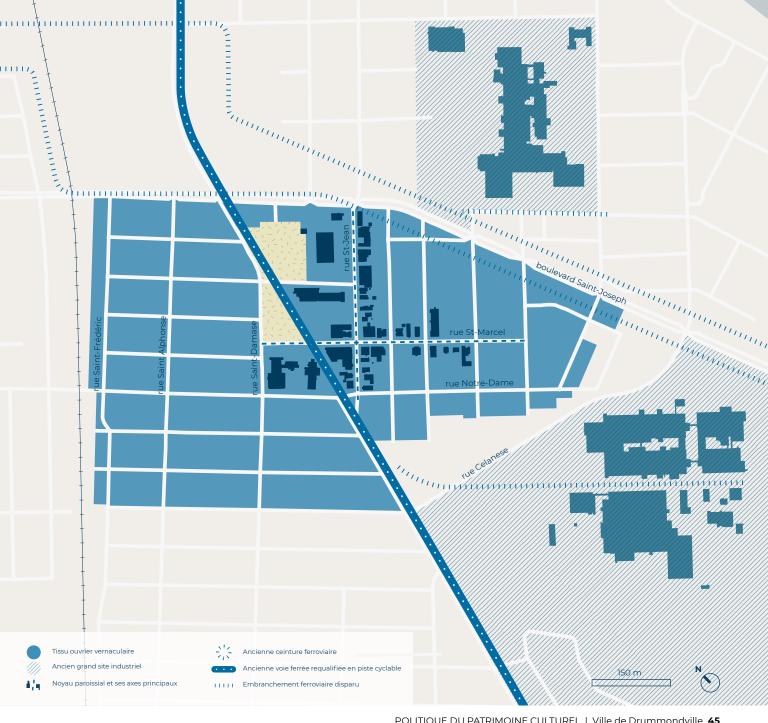
Saint-Joseph s'est développé en ville autonome avec son noyau commercial et des axes de services la reliant au coeur de Drummondville via la rue Saint-Jean. L'ancien hôtel de ville témoigne encore aujourd'hui de son indépendance passée.

Le tissu résidentiel a fait l'objet de nombreuses rénovations au fil des ans, parfois au détriment des styles architecturaux d'origine. Toutefois, les axes des rues Saint-Jean et Saint-Marcel présentent un intérêt de par leur structure commerciale traditionnelle.

Une ancienne voie ferrée transformée en corridor de mobilité active rappelle le lien industriel du quartier avec la Celanese.



- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs tels que l'église, le presbytère et l'ancien hôtel de ville, de même que des bâtiments résidentiels potentiellement d'intérêt.
- Investiguer la forme urbaine traditionnelle associée aux axes des rues Saint-Jean et Saint-Marcel.
- Rappeler la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP), aujourd'hui transformée en corridor de mobilité active.



POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL | Ville de Drummondville 45

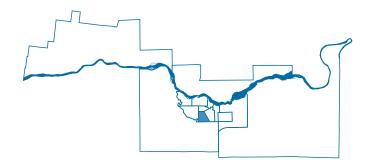
# **SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Tout comme les ensembles Sainte-Thérèse, Saint-Simon et Saint-Joseph, celui de Saint-Jean-Baptiste est constitué d'un noyau villageois structuré à partir d'une paroisse ancienne où l'église et le presbytère cohabitent côte à côte en donnant sur un parc devant l'église et en disposant d'une école à proximité, soit l'école Sainte-Marie.

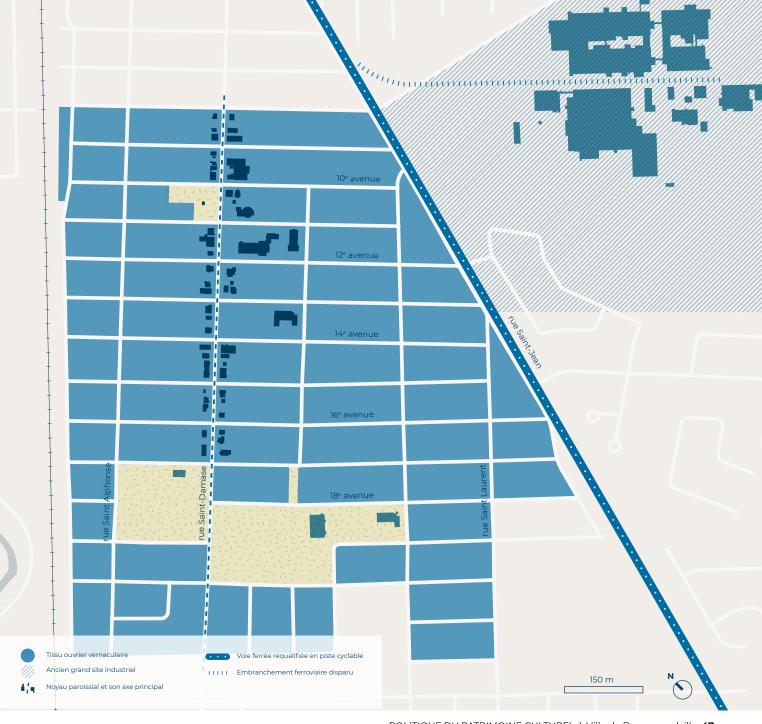
L'ensemble Saint-Jean-Baptiste se caractérise par une trame urbaine orthogonale où résidences unifamiliales et multifamiliales s'articulent de part et d'autre de l'ancienne artère commerciale Saint-Damase qui animait l'endroit.

L'ensemble Saint-Jean-Baptiste concentre aujourd'hui divers équipements municipaux tel le parc Rosaire-Milette. Ce dernier comporte, outre une abondante végétation, une piscine et un chalet attenant. L'école Notre-Dame-du Rosaire est située à proximité.

L'ensemble Saint-Jean-Baptiste est bordé par la voie ferrée du CN toujours en activité, de même que par l'ancienne voie ferrée du CP menant à Sutton et requalifiée, depuis, en corridor de mobilité active intégré intégrée à la Route verte.



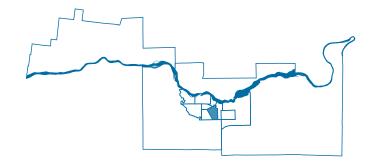
- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs tels que l'église et le presbytère.
- Documenter l'espace récréatif comprenant le parc Rosaire-Milette, notamment au plan paysager.
- Rappeler la voie ferrée du Canadien Pacifique, aujourd'hui transformée en corridor de mobilité active.



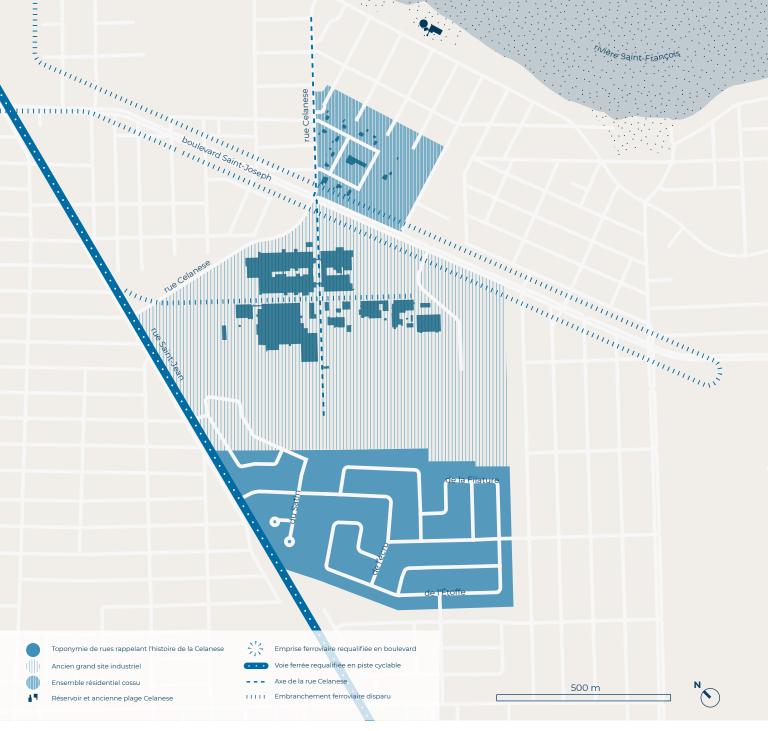
#### **CELANESE**

Unique en son genre, l'ensemble Celanese d'origine présente, par son carré du même nom, une forme urbaine structurée autour d'un espace vert central. On y trouve un style architectural bien défini où le rôle de la végétation constitue une valeur ajoutée indéniable. Aujourd'hui, les quartiers récents développés sur les terrains de la Celanese honorent, par la dénomination des rues, des personnages anciens d'intérêt (rue Camille-Dreyfus) ou encore des références aux activités manufacturières pratiquées jadis (rues de la Soie, de la Trame, etc.).

Le site lui-même de la Celanese comporte un intéressant potentiel d'interprétation, en partie documenté. L'axe de la rue Celanese reliant l'ancienne usine, le carré et le noyau du quartier Sainte-Thérèse demeurent des composantes remarquables. À cela s'ajoute l'intérêt paysager de l'endroit puisque les espaces non construits participent à juste titre à la qualité de l'ensemble bâti. Les deux grands axes qui s'y croisent, un dans la lignée de la rue Celanese et l'autre correspondant à l'ancien embranchement ferroviaire, sont également dignes d'intérêt.



- Inventorier le style architectural et la forme urbaine du carré Celanese, conçu pour loger les dirigeants de l'entreprise, à l'instar d'Arvida au Saguenay qui fut créée par l'Alcoa de l'époque pour y loger cadres et ouvriers et qui est, depuis 2014, classée parmi les lieux historiques nationaux du Canada.
- Documenter l'axe de la rue Celanese reliant l'ancienne usine, le carré et le noyau du quartier Sainte-Thérèse.
- Documenter l'intérêt paysager du carré et du site de la Celanese.

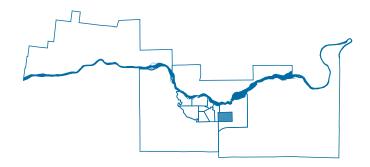


# **POUDRIÈRE-MARCONI**

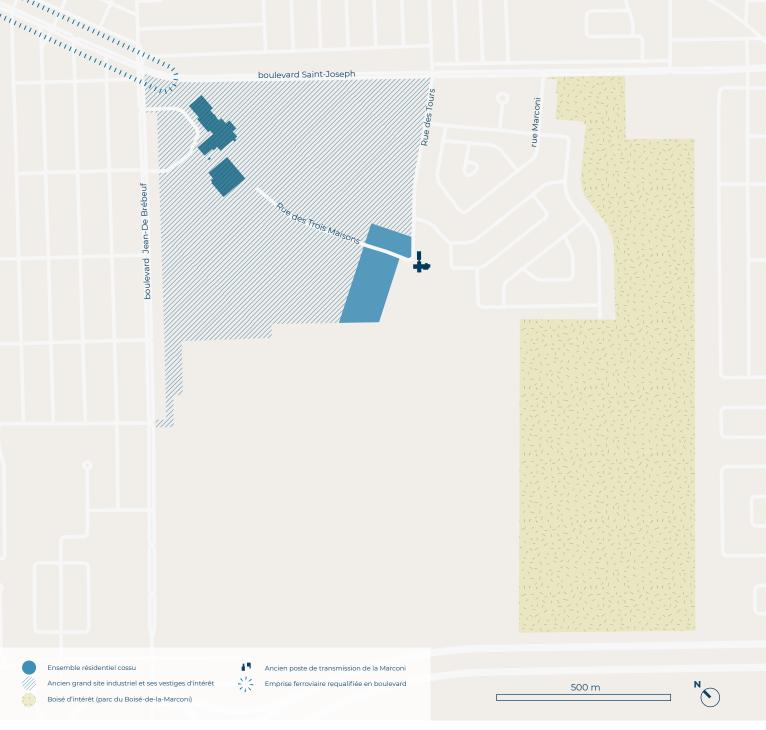
Le site de La Poudrière, dont la cheminée demeure un marqueur visuel important, a fait place à des aménagements (école secondaire et équipements sportifs) peu représentatifs d'un passé pourtant significatif. L'ensemble Poudrière-Marconi est un des seuls vastes espaces du centre de la ville qui pourrait être requalifié en valorisant l'histoire, le paysage et, bien sûr, les vestiges s'y trouvant. Une planification intégrée permettrait de donner à l'endroit une signature propre en honorant le passé.

Le parc du Boisé-de-la-Marconi est une réserve naturelle d'une superficie de 60 hectares créé en 2017 conformément aux prescriptions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Il fut nommé en l'honneur de Guglielmo Marconi, l'inventeur de la transmission télégraphique sans fil. Le lieu est remarquable du fait qu'il y a été installée en 1926 la première antenne émettrice radiotéléphonique transatlantique au Canada. Les premiers aménagements du Boisé débutèrent vers 2012.

Dans la bien nommée rue des Trois-Maisons se trouvent trois maisons érigées pour les cadres de l'entreprise; deux sont de style Arts et Métiers et une de style Néoclassique



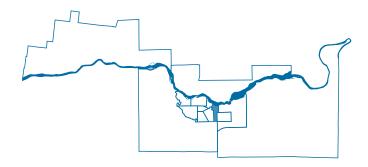
- Investiguer et documenter le site de La Poudrière en raison de son importance et de sa contribution au développement industriel de Drummondville.
- Investiguer l'archéologie industrielle de La Poudrière.
- Documenter le parc du Boisé-de-la-Marconi.
- Documenter les trois maisons de style Arts et Métiers et Néoclassique de la rue des Trois-Maisons, de même que l'ancien poste de transmission de la Marconi situé à proximité.



## **SAINT-SIMON**

Tout comme l'ensemble Sainte-Thérèse, celui de Saint-Simon est constitué d'un noyau villageois structuré à partir d'une paroisse ancienne où l'église et le presbytère cohabitent côte à côte, en donnant sur un parc en vis-à-vis et en disposant d'une école à proximité.

Si certains bâtiments pris isolément présentent un intérêt patrimonial (quelques résidences datent en effet de l'époque active de La Poudrière), c'est davantage dans une forme urbaine traditionnelle que se qualifie l'ensemble Saint-Simon, notamment par la présence de logements ouvriers en lien avec la période manufacturière du textile. À cela s'ajoute l'intérêt envers le boulevard Mercure, un chemin ancien menant à Sherbrooke et aux abords duquel ont été construites, par les dirigeants de l'Aetna (La Poudrière), des maisons destinées à loger les cadres de l'entreprise. La rivière Saint-François y est bien présente et forme un écrin d'intérêt au parc Bellevue.



- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs tels que l'église, le presbytère et l'ancien hôtel de ville.
- Inventorier le quartier ouvrier, ce dernier étant ponctué ici et là de résidences anciennes, certaines de l'époque de La Poudrière, et d'autres, quoique plus récentes, présentant tout de même un intérêt d'ensemble indéniable tel le secteur des rues Jean-de-Brébeuf et Lalemant.
- Documenter le boulevard Mercure et ses résidences associées à l'Aetna (La Poudrière).

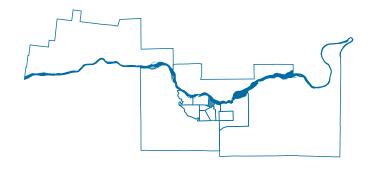


# SAINTE-THÉRÈSE

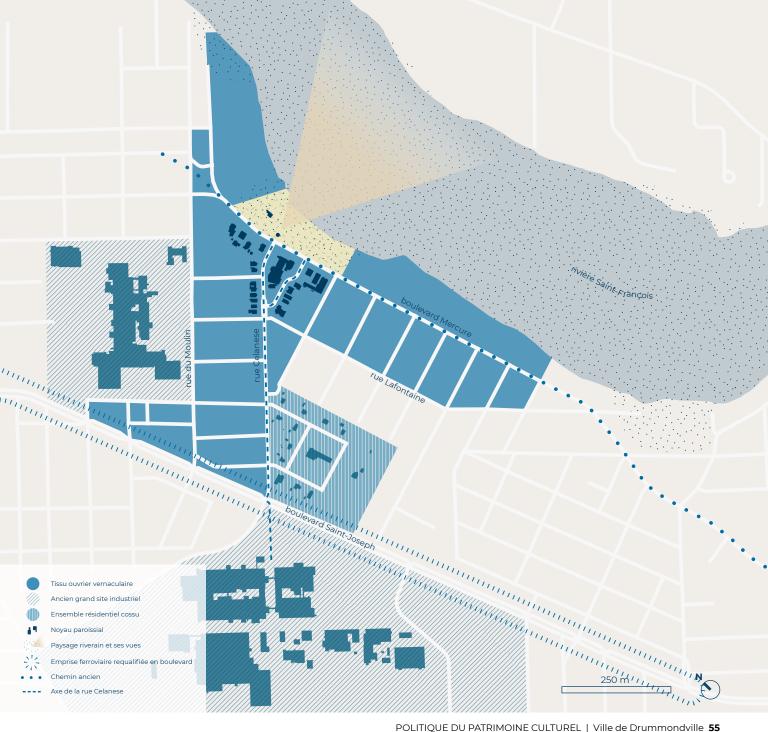
L'ensemble Sainte-Thérèse est constitué d'un noyau villageois assimilé à une paroisse ancienne de forme traditionnelle où l'église est flanquée de son presbytère et agrémentée d'un parc en vis-à-vis et en contre-bas. Cet ancien coeur de paroisse se distingue aussi par la fourche des rues (Celanese, Dumoulin et rues transversales).

Les vues vers et depuis la rivière Saint-François et l'église confèrent à l'endroit une relation paysagère forte.

L'ensemble Sainte-Thérèse comporte des logements ouvriers typiques autrefois associés à la Swift-Cotton et à ses espaces récréatifs et sportifs aujourd'hui disparus; en ce sens, il présente une valeur d'ensemble potentiellement intéressante, notamment au plan paysager.



- Inventorier le noyau villageois en relation avec la présence de la rivière Saint-François et ses vues.
- Documenter la Swift-Cotton et ses interfaces paysagères en lien avec les logements ouvriers avoisinants.







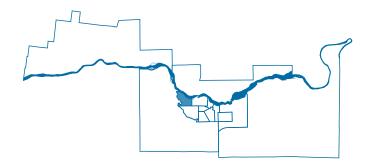
# **DRUMMONDVILLE-OUEST**

L'ensemble Drummondville-Ouest se caractérise par des résidences cossues anciennes et d'autres, plus récentes (de style mid-century) rappelant les fondateurs et les premiers entrepreneurs qui ont façonné l'économie de Drummondville.

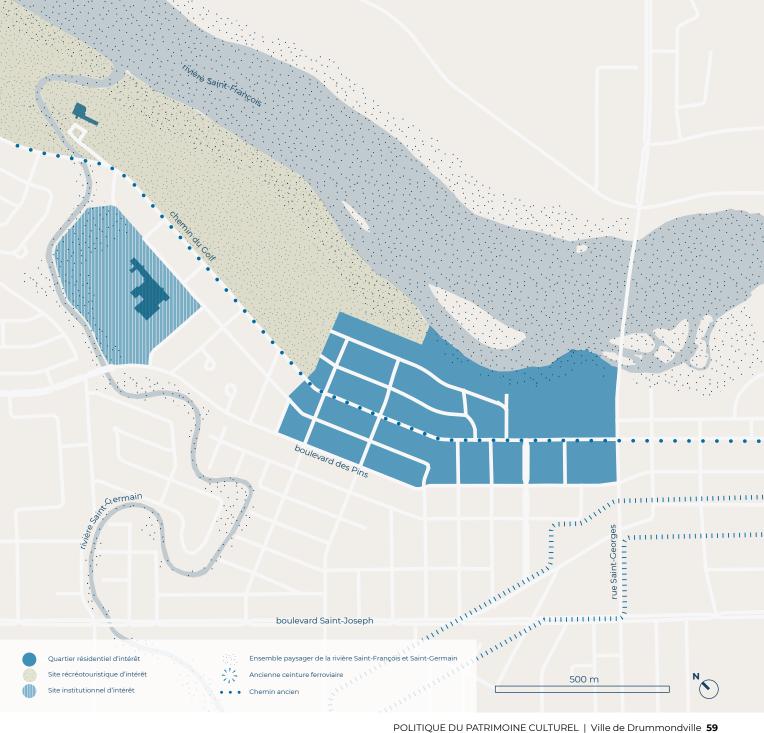
Le chemin du Golf, un chemin ancien, s'associe à l'actuel golf aménagé sur le site du Grantham Hall dont il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges épars. À proximité se trouve un cimetière protestant digne d'intérêt. Le « club house » est situé près de l'embouchure de la rivière Saint-Germain se jetant dans la rivière Saint-François; l'endroit est significatif du fait qu'il se trouve à la confluence des deux principaux cours d'eau du territoire municipal.

Des bâtiments significatifs émaillent le territoire de cet ensemble tels la maison Mitchell-Marchesseault et l'école Marie-Rivier.

La rivière Saint-Germain constitue la limite géographique de l'ensemble Drummondville-Ouest et présente un intérêt paysager indéniable.



- Documenter le style architectural des résidences cossues rappelant les fondateurs et les entrepreneurs de Drummondville, le chemin du Golf et le site patrimonial du Grantham Hall dont ne perdurent aujourd'hui que quelques vestiges, de même que le cimetière protestant localisé à proximité.
- Qualifier, au plan paysager, l'endroit où se trouve l'actuel « club house » en raison de la confluence des rivières Saint-Germain et Saint-François.
- Documenter, au plan paysager, la rivière Saint-Germain et son embouchure d'un point de vue archéologique.

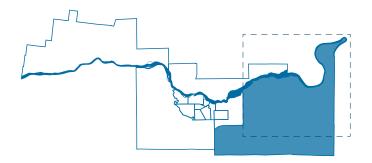


# **SAINT-NICÉPHORE**

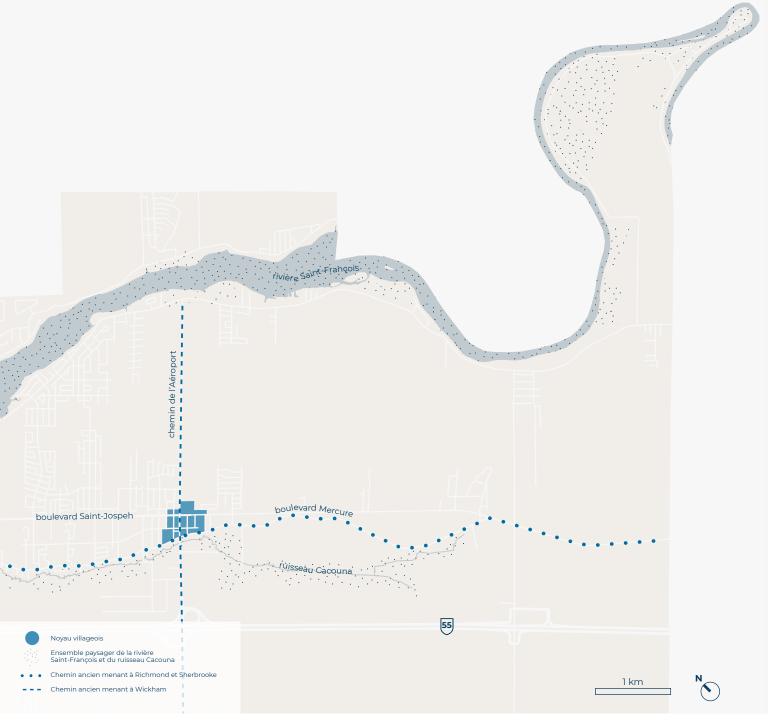
L'ancien noyau de la Ville de Saint-Nicéphore se trouvait à la jonction de la route 139, du boulevard Mercure et du boulevard Saint-Joseph. Ce dernier présente une forme urbaine similaire aux noyaux villageois présents sur le territoire de Drummondville. On y trouve une église flanquée de son presbytère et d'un parc en vis-à-vis ainsi qu'une école. Le chemin de rang reliant Saint-Nicéphore à Wickham, connu à l'époque comme étant le Leonard's Road, puis la route 13 (praticable en 1844) et aujourd'hui la route 139, constitue un chemin ancien digne d'intérêt.

La portion rurale de l'ensemble Saint-Nicéphore comporte, ici et là, des résidences anciennes dignes d'intérêt. Plusieurs s'observent d'ailleurs le long de l'ancien chemin des Commissaires reliant Drummondville à Sherbrooke depuis les années 1830-1831, et aujourd'hui connu comme étant le boulevard Mercure.

Le ruisseau Cacouna constitue une des limites entre les portions rurales et urbaines du territoire. Emblème de l'ancienne Ville de Saint-Nicéphore, la forme de la rivière Saint-François dite en « Bec du Canard » demeure encore aujourd'hui un élément toponymique significatif quant au repérage dans l'espace.



- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs.
- Documenter le chemin de rang alors nommé le Leonard's Road reliant Saint-Nicéphore à Wickham (actuelle route 139).
- Inventorier les résidences anciennes localisées ici et là dans la portion rurale de l'ensemble.
- Documenter, au plan paysager, le ruisseau Cacouna de même que la rivière Saint-François incluant le lieu-dit « Bec du Canard ».
- Documenter l'ancien hameau Wheatland et le cimetière Saint-Pierre-de-Wickham.



# **DRUMMONDVILLE-SUD**

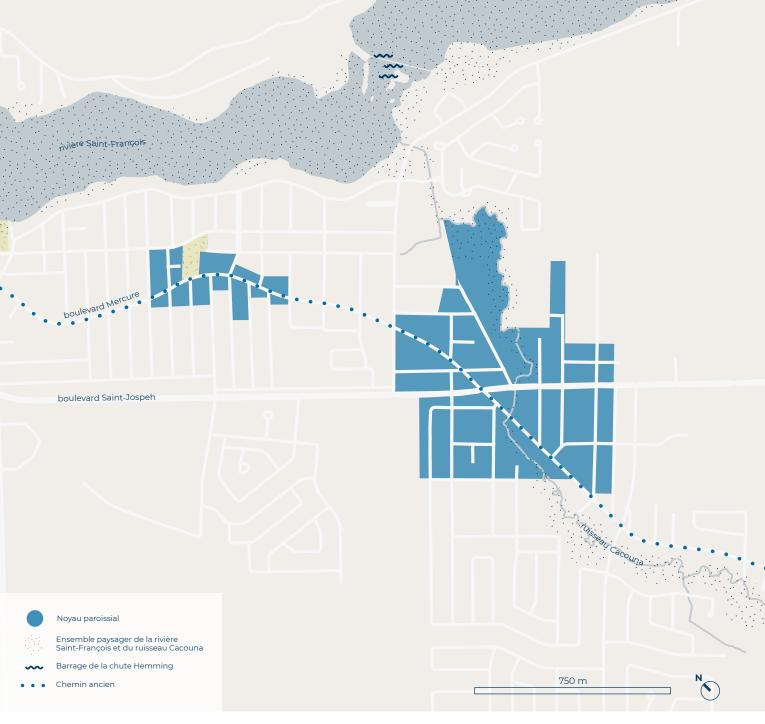
Deux noyaux paroissiaux, soit Christ-Roi et Saint-Philippe, caractérisent l'ensemble Drummondville-Sud.

Le village Marcotte, qui a précédé la paroisse Saint-Philippe, se situait alors à l'intersection du ruisseau Cacouna et du boulevard Mercure, un chemin ancien aussi nommé chemin des Commissaires et qui menait à Sherbrooke.

Le barrage hydroélectrique Chute-Hemmings, un peu à l'écart de l'ensemble, singularise tout de même le paysage de l'endroit par l'embouchure du ruisseau Cacouna de même que par la rivière Saint-François dans laquelle il se déverse.



- Documenter le noyau paroissial de Saint-Philippe en lien avec le village Marcotte l'ayant précédé.
- Documenter l'importance historique du boulevard Mercure, autrefois nommé chemin des Commissaires et qui reliait Sherbrooke.
- Documenter et mettre en valeur, au plan paysager, le barrage hydroélectrique Chute-Hemmings sur la rivière Saint-François et le ruisseau Cacouna s'y déversant.

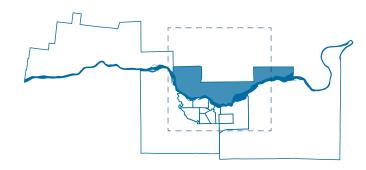


# SAINT-CHARLES-DE-DRUMMOND

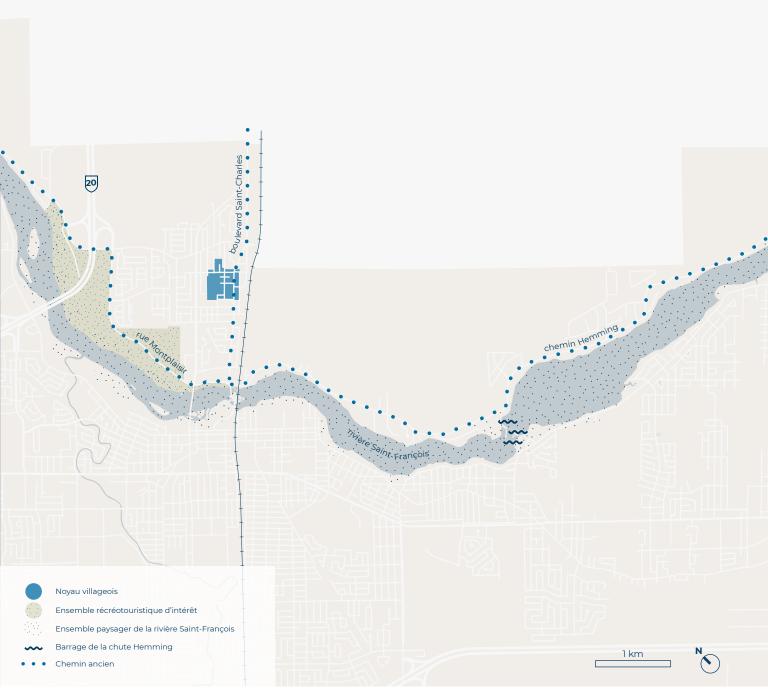
Tout comme les ensembles Sainte-Thérèse, Saint-Simon, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre, l'ensemble Saint-Charles-de-Drummond est constitué d'un noyau villageois classique implanté sur une butte et comportant une église et son presbytère cohabitant avec un parc à proximité et deux écoles. Ancienne municipalité aujourd'hui fusionnée, Saint-Charles-de-Drummond disposait en ce noyau d'une bibliothèque et d'un centre sportif.

Le barrage hydroélectrique Chute-Hemmings et ses bâtiments annexes présentent un intérêt certain. L'ancienne route reliant Montréal et Québec et dont l'assise est celle du boulevard Saint-Charles jouxte ce noyau traditionnel composé de résidences datant des années 1930; ces dernières présentent un intérêt peut-être davantage historique qu'architectural, quoique le courant cubique s'y observe. Le chemin Montplaisir longeant la rivière se qualifie par son ancienneté.

Bien que constituant une entité distincte, l'ensemble Saint-Charles-de-Drummond est intimement lié au centre-ville de Drummondville et à la rivière Saint-François. C'est dans cet ensemble que s'observent les anciens domaines regroupés en une vaste zone verte.



- Inventorier le noyau villageois et ses bâtiments significatifs (l'école des filles et celle des garçons aujourd'hui dédiées à différents niveaux du primaire), de même que la trame urbaine du boulevard Saint-Charles.
- Mettre en valeur, au plan paysager, la butte où est installé le noyau villageois classique, la route Montréal-Québec qui la jouxte de même que le chemin Montplaisir longeant la rivière Saint-François, où une réflexion à propos de l'implantation d'une promenade pourrait être amorcée en raison du potentiel de l'endroit.
- Documenter le site de la ferme Lord incluant ses bâtiments annexes.
- Documenter le site du barrage hydroélectrique Chute-Hemmings et ses abords.

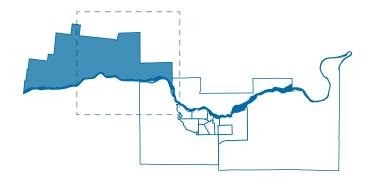


# SAINT-JOACHIM-DE-COURVAL

L'ensemble Saint-Joachim-de-Courval constitue la seule portion du territoire municipal à avoir été, à l'origine, divisée en seigneuries. Ailleurs à Drummondville, la division observée était celle en cantons.

On trouve à Saint-Joachim-de-Courval plusieurs résidences anciennes d'intérêt. L'ensemble Saint-Joachim-de-Courval comporte un noyau villageois jouxtant les rapides Spicer de la rivière Saint-François. À cet endroit, le paysage y est notable, notamment à la hauteur du site récréotouristique d'Arbre en arbre Drummondville, implanté dans le parc de la forêt Drummond.

La forêt Drummond, d'une superficie de 35 kilomètres carrés, est unique en son genre dans le sud du Québec en ce qu'elle est constituée en fait d'une forêt double. L'une est naturelle tandis que l'autre a été plantée spécifiquement aux fins de fournir Hydro-Québec en poteaux. Des démarches sont actuellement en cours pour consacrer la vocation du parc.



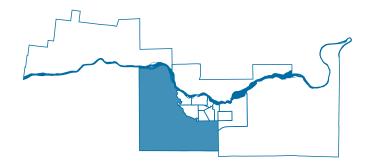
- Documenter l'ensemble des seigneuries qui s'y déployaient et le noyau villageois en lien avec les rapides Spicer et la rivière Saint-François, incluant son potentiel paysager.
- Mettre en valeur les résidences anciennes d'intérêt.
- Appuyer les démarches entreprises par la MRC de Drummond auprès des différents ministères impliqués et d'Hydro-Québec afin de consacrer la vocation du Parc régional de la Forêt Drummond, un territoire unique en son genre dans le sud du Québec.



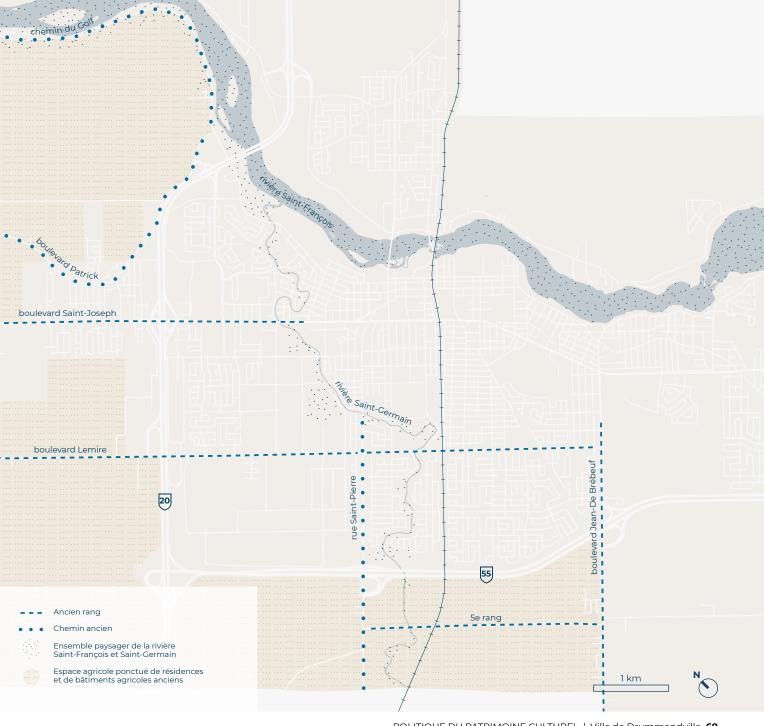
#### **GRANTHAM**

L'ensemble Grantham est principalement caractérisé par un développement récent composé de résidences, de grandes surfaces commerciales et d'un parc industriel.

Le paysage agricole de l'ensemble n'en constitue pas moins, encore aujourd'hui, un témoin éloquent d'un riche passé pas si lointain. En font foi le chemin ancien longeant la rivière Saint-François et la trame constituée de rangs qui divisaient et délimitaient jadis les terres.



- Documenter le paysage agricole.
- Documenter le chemin ancien longeant la rivière Saint-François et les rangs d'époque qui divisaient alors les terres.
- Documenter le paysage de la rivière Saint-François et ses abords.



POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL | Ville de Drummondville 69





La Ville de Drummondville convient que le patrimoine culturel se déploie dans toutes les sphères de l'activité municipale. En ce sens, la structure de suivi et de reddition de comptes qui sera mise en place devra impliquer plusieurs composantes de l'appareil municipal. Parce que le citoyen est au cœur de la mise en valeur du patrimoine culturel, son implication devrait être clé dans la mise en œuvre de la politique. Puisque le plein potentiel du patrimoine culturel ne peut être atteint qu'au moyen de partenariats novateurs, il sera également important d'impliquer divers acteurs du milieu dans le processus de suivi de la Politique.

La Politique sera accompagnée d'un plan d'action qui traduira la vision, les principes directeurs, les orientations et les axes d'intervention en actions à poser en fonction d'un échéancier à préciser. Le plan d'action se traduira par des résultats concrets à court terme.

Le suivi et la reddition de compte impliquera une diversité d'acteurs et identifiera des outils de suivis rigoureux. Cette structure servira également à identifier le moment pertinent pour procéder à une mise à jour de la Politique.

